



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 19965

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le récent rapport thématique de la Cour des comptes intitulé « Le marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques ». À cette occasion, la Cour des comptes fait un certain nombre de recommandations sur la formation des demandeurs d'emploi. À ce titre, elle propose d'engager une réflexion sur l'organisation de la prescription de formation et l'accompagnement vers la formation des demandeurs d'emploi en favorisant la mobilisation des compétences des agents prescripteurs, l'articulation entre formations courtes et longues. Elle suggère aussi de cibler l'offre de formation professionnelle par Pôle emploi vers les publics prioritaires, comme le prévoit la convention tripartite État-Pôle emploi-Unedic signée en 2011. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qui vont être données à ces recommandations de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19965

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2456

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)